

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 8 juin 2022, le règlement numéro 352-22 modifiant le règlement numéro 306-19 relatif au traitement des membres du Conseil de la MRC. La modification faisant l'objet de ce règlement vise à préciser que la rémunération allouée aux membres de comités et d'organismes s'applique seulement lorsqu'un comité ou un organisme tient plus d'une rencontre par année et également à mettre à jour la liste des comités et organismes de l'annexe 1.

Le règlement numéro 352-22 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 9^e jour du mois de juin 2022.

La directrice générale adjointe et greffière,



M^e Joanie Lemonde